



LA MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHÈQUES >

La mise en œuvre de la réforme territoriale se traduit par une reconfiguration des périmètres intercommunaux. Dans ce cadre, les compétences sont à réexaminer. Forte de près de 3 000 adhérents (personnels de tous types de bibliothèques et de toutes catégories), l'Association des bibliothécaires de France propose ici aux élus et aux cadres dirigeants territoriaux le résultat de son analyse et de son expérience dans le domaine des bibliothèques. L'objectif du présent document est de montrer en quoi la coopération intercommunale peut améliorer les services rendus par les bibliothèques à la population dans un contexte de maîtrise des coûts, mais aussi de présenter le large éventail des solutions possibles : il n'y a pas de modèle imposé.

Xavier Galaup
Président de l'ABF
Octobre 2016



Association
des Bibliothécaires
de France

TOUT LE
MONDE Y GAGNE

LE RÉSEAU, C'EST MIEUX POUR TOUS >

Plus de services à la population

- Des animations mutualisées et ancrées dans le territoire
- Une offre documentaire étendue : plus abondante et plus diversifiée
- Une seule carte pour toutes les bibliothèques du réseau
- Emprunter et rendre n'importe où dans le réseau grâce à une navette

... pour une efficacité accrue

- Des économies d'échelle (informatique, matériels, collections...)
- Un traitement partagé des documents pour plus d'efficacité

Un maillage dynamique

- Des équipements complémentaires...
- ... garantissant à chacun un service de proximité
- Mutualisation des compétences et échanges de bonnes pratiques
- Des projets partagés fédérateurs

Une forte contribution à l'identité et à l'image de l'intercommunalité

- Des services « réseau » au quotidien pour les habitants
- Une communication commune ou coordonnée

LE RÉSEAU, C'EST À LA CARTE >

Une variété de formules adaptées aux contextes, besoins et choix locaux

- Mise en réseau informatique de tout ou partie des bibliothèques
- Coordination et/ou harmonisation des horaires, des tarifs, des animations...
- Activités communes (action culturelle ponctuelle ou régulière, communication...)
- Mutualisation de moyens sous diverses formes
- Transfert de la gestion de tout ou partie des équipements et des personnels à la communauté
- Mise en commun de compétences et de projets

Aucune de ces options n'est mécaniquement liée aux autres, tout est possible

- Libre définition de l'intérêt communautaire relatif à la compétence « Gestion des équipements culturels »
- Nombreuses possibilités pour la mise en œuvre pratique de cette compétence
- Coopération possible hors compétence « équipement »

Deux ans pour choisir... et bien davantage pour adapter

- Les services aux publics existants des ensembles intercommunaux précédents ou les initiatives antérieures sont à sauvegarder
- L'unification des formules au sein du nouveau territoire est une possibilité, pas une obligation
- Même au-delà des deux ans, l'évolution est possible

EN RÉSUMÉ >

- Le travail en réseau permet d'améliorer les services rendus aux publics pour une efficacité accrue.
- Il n'y a pas de modèle imposé pour organiser son réseau mais autant de manières de faire que de contextes et de besoins.

POUR APPROFONDIR >

- Fiches proposées par le groupe de travail « Réforme territoriale » : www.reformeterritoriale.abf.asso.fr > Boîte à outils
- Contacter le groupe de travail : reformeterritoriale@abf.asso.fr

Association des bibliothécaires de France

Reconnue d'utilité publique
31, rue de Chabrol – 75010 Paris
Tél. : 01 55 33 10 30 – info@abf.asso.fr
www.abf.asso.fr